

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### COMPTE-RENDU DE REUNION N°10

<b>Réf. :</b>	13716-10	<b>Nombre de pages (celle-ci incluse) :</b>	2
<b>Rédacteur :</b>	Stéphanie COURANT	<b>N°CR :</b>	10
<b>Date réunion :</b>	<b>Le 17 février 2017 - 17h00</b> <i>Orientations d'aménagement et de programmation – OAP</i>	<b>Lieu :</b>	Mairie de Bellegarde-Poussieu
<b>Date prochaine réunion :</b>	<b>Le 16 mars 2017 - 18h00</b> <i>Analyse des demandes individuelles</i>	<b>Lieu :</b>	Mairie de Bellegarde-Poussieu
	<b>Le 7 avril 2017 - 15h00</b> <i>Présentation du zonage aux PPA</i>		
	<b>Le 28 avril 2017 - 17h00</b> <i>Suite de l'analyse du zonage et du règlement</i>		Mairie de Bellegarde-Poussieu
	<b>Le 4 mai 2017 - 19h00</b> <i>Réunion publique sur le zonage</i>		Foyer de Bellegarde-Poussieu

Personnes présentes :

- |   |                      |                           |
|---|----------------------|---------------------------|
| ✓ | BOISAUBERT Stéphanie | Maire                     |
| ✓ | GRANGEOT Christelle  | Adjoint                   |
| ✓ | BONNETAIN Philippe   | Adjoint                   |
| ✓ | MEYER Constant       | Adjoint                   |
| ✓ | RACAMIER André       | Conseiller municipal      |
| ✓ | PERROT Gilbert       | Conseiller municipal      |
| ✓ | COURANT Stéphanie    | FOLIA-Urbaniste Géographe |

#### **1. OBJET DE LA REUNION**

Présentation des OAP

#### **2. SYNTHÈSE DE LA REUNION**

##### **2.1. – OAP centre bourg**

Les esquisses doivent permettre de dessiner les grands principes d'aménagement sur les thèmes suivants : hauteur des constructions, accès, paysage, ....

L'OAP proposée devait être mise en place sur la parcelle à l'Ouest de l'école (parcelle AB157). Toutefois, il ressort que pour une logique d'ensemble des déplacements notamment, il est plus intéressant et pertinent d'élargir le périmètre vers le sud. Le périmètre de l'OAP est donc la boucle de la RD46, délimité à l'Ouest par la rue du Foyer et au sud par la route des Terreaux.

Au cours de la réunion précédente, il a été décidé de définir un zonage spécifique sur le centre bourg pour renforcer le caractère de centralité et y favoriser plus de densité. Cette donnée est intégrée à l'OAP.

L'OAP présentée propose des esquisses d'aménagement pour le secteur :

- à l'ouest de la mairie (entre la rue de l'Ecole, le chemin du Foyer et la route des Terreaux),
- à l'ouest de l'école (entre la rue de l'Ecole et la RD46).

#### Réflexion globale sur l'ensemble du périmètre :

Afin de s'inscrire dans les formes bâties existantes notamment en termes de hauteur, il est fixé un épandage des constructions entre R+1 et R+2. La visite sur site montre la présence d'un point haut où la hauteur sera limitée à un rez-de-chaussée.

L'esquisse met également en place le principe d'un cheminement piéton, permettant la mise en place d'une transversale Nord-Sud. L'objectif est de relier les équipements de manière sécurisée, en dehors de la RD46, contrainte pour un aménagement piéton sur sa partie Est (devant l'école). La mise en place de ce chemin sera aussi l'occasion de créer des lieux de transition et d'animation au travers d'espaces publics qualifiés.

- ▶ Les principes d'épandage et de maillage piéton sont validés.

#### Préconisation sur la partie sud :

La problématique de cet espace relève de son accessibilité par le chemin du foyer, relativement étroit. 3 hypothèses sont avancées, s'appuyant sur le chemin du Foyer. La dernière propose en complément un accès à partir de la rue de l'école.

Il est également ajouté l'aménagement de la place du 19 mars 1962.

#### Préconisation sur la partie Nord :

Sur cette partie, la topographie est marquée, avec des talus en bord de voie, et il se pose aussi la problématique de l'accessibilité par la rue de l'école au sud et/ou la RD46 au nord, en incluant l'aménagement du triangle au nord de l'école. Ce dernier sert actuellement de parking.

- ▶ Il est décidé d'inclure le triangle au nord de l'école dans la réflexion de l'aménagement avec l'hypothèse de créer un accès mutualisé à la zone d'aménagement et au parking.
- ▶ Un emplacement réservé sera apposé sur ce triangle.

#### Approche globale sur les sens circulations :

L'objectif est de sécuriser la rue de l'Ecole. Des hypothèses de sens unique de la rue de l'Ecole et du chemin du Foyer sont étudiées mais qui se trouvent difficiles à mettre en œuvre à l'intersection Foyer/Ecole à cause de la topographie.

Le BE propose une solution « intermédiaire » sur la rue de l'Ecole :

- Définition d'une rue piétonne le long du mur de l'école
- Maintien du double sens sur le reste de la rue mais avec un accès uniquement riverain.

Cette solution permet de sécuriser l'abord de l'école, au regard des problématiques actuelles (vitesse de circulation, rue étroite) mais aussi du développement attendu à proximité immédiate.

L'OAP sera reprise intégrant les nouvelles réflexions.

## **2.2. – Evolution du zonage**

- La proche d'habitat face au stade est classée en zone urbaine.

Fin de CR.

Mme Le Maire,